

REGLEMENT LA BOTTINE - LA MOUSTACHE 2023



Article 1 : Présentation Générale

«La Bottine | La Moustache » est un événement organisé par la société « La French Run », en collaboration avec les municipalités, les clubs supports locaux et la Ligue Nationale contre le cancer de la Nièvre.

Toutes les informations complètes ainsi que le programme sont disponibles sur les internet dédiés :

La Bottine : www.labottinepower.fr

La Moustache : www.lamoustache.fr

PROGRAMME

Cosne Cours sur Loire - Vendredi 28 avril 2023 **Place de la mairie**

Ouverture du Village – 13h00
Départ Princesses et Chevaliers – 19h00
Départ La Moustache – 19h30
Départ La Bottine – 19h30

Decize - Dimanche 30 avril 2023 **Pointe des Halles**

Ouverture du Village – 8h00
Départ Princesses et Chevaliers – 09h30
Départ La Moustache – 10h00
Départ La Bottine – 10h00

Nevers - Samedi 10 juin 2023 **Esplanade du Palais Ducal**

Ouverture du Village – 12h00
Départ Princesses et Chevaliers – 18h30
Départ La Moustache – 19h00

Nevers - Dimanche 11 juin 2023 **Esplanade du Palais Ducal**

Ouverture du Village – 08h00
Départ La Bottine – 10h00 (Pont de Loire)

RETRAIT DES MAILLOTS/PACKS

Cosne-Cours-sur-Loire - Vendredi 28 avril 2023
A partir de 13h00 - Place de la mairie

Decize - Dimanche 30 avril 2023
A partir de 8h00 - Pointe des Halles

Nevers
Jeudi 08 et vendredi 09 juin - De 10h00 à 19h00 LA FRENCH RUN BOUTIQUE
10 place saint Sébastien | Nevers

Samedi 10 juin
A partir de 12h00 - Esplanade du Palais Ducal

Dimanche 11 juin
A partir de 8h00 - Esplanade du Palais Ducal

Article 2 : Parcours

Les parcours s'effectuent à allure libre, sur une distance entièrement sécurisé :
Environ 1 kilomètre pour «Princesses et Chevaliers»
Environ 5 kilomètres pour «La Bottine»,
Environ 10 kilomètres pour «La Moustache»

Article 3 : Ravitaillement

Un ravitaillement complet sera servi à l'arrivée pour tous les participants.

Article 4 : Participation

Les courses étant à allure libre, ni certificat médical ni licence sportive seront nécessaires pour participer aux courses.

Les inscriptions sont à effectuer :

Sur internet via
www.labottinepower.fr
www.lamoustachepower.fr

ou

Sur papier libre à :
La French Run Boutique - 10 place Saint Sébastien 58000 Nevers

Ou (dans la limite des places disponibles)

Sur le village de l'événement :
- Le 28 avril à Cosne-Cours-sur-Loire | Place de la mairie à partir de 13h00.

- Le 30 avril à Decize à partir de 8h00.

- Le 10 juin 2023 sur l'Esplanade du Palais Ducal à Nevers à partir de 12h00.

Pour valider la participation à La Bottine et La Moustache, un don d'un montant minimum de 10€ soit dix euros à la ligue nationale contre le cancer est obligatoire. Les paiements par chèque seront à l'ordre de « La Ligue Nationale contre le Cancer - Comité de La Nièvre ».

Article 5 : Assurance

Responsabilité civile - les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de l'agence MMA Varennes Vauzelles.

Article 6 : Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, conditions sanitaires ...)

Article 7 : Accès

Des parkings gratuits seront à disposition à proximité pour tous les participants
Cosne-sur-Loire : Parking de la bibliothèque
Decize : Parking de halles
Nevers : Parking Parc Roger Salengro, Parking Ravelin, Parking quai de médine

Article 8 : Litiges

En cas de litige, le pouvoir de décision de l'organisateur est sans appel.

Article 9 : Récompenses

Une récompense symbolique, unique et collector sera remise aux 3 premiers au scratch pour La Bottine et La Moustache de toutes les villes.

Classement non officiel.

Article 10 :

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit même en cas d'acte de l'article 6.

Article 11 : Droits à l'image

Droit d'image « J'autorise expressément les organisateurs de La Bottine La Moustache ainsi que leurs ayants-droit tels que les partenaires et médias à utiliser ou conserver les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Article 12 : Données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront être conservées ou faire l'objet de traitements informatisés dans le cadre de prospection ou d'envoi d'informations. (par ex. newsletters).

Article 13 : Comportement du coureur

Il est demandé au coureur d'adopter un comportement responsable. Les concurrents se doivent secours et entraînent et il leur est demandé de respecter les bénévoles présents tout au long de la course. Il est également attendu du coureur un comportement respectueux de l'environnement.

Par conséquent, les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet. Un concurrent passant outre ces consignes sera mis hors-course. Plusieurs actions seront également mises en place par l'organisation dans cette optique de préservation de l'environnement.

Article 14 : Autorisation parentale

Une autorisation parentale sera exigée pour toute personne mineure.
Voir modèle sur notre site internet.

Article 15 : Engagement sur l'honneur

Tout concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Article 16 : Précisions

Le présent règlement vient en complément des conditions générales de vente de LA FRENCH RUN.

Celles-ci sont consultable sur le site
www.labottinepower.fr
www.lamoustachepower.fr

Article 17 : Annulation ou report

La French Run se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'événement si cela s'avèrerait nécessaires.

Dans ce cas et étant donné que la participation est soumise à un don, aucun remboursement ne sera effectué.